



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 OCTOBRE 2016

Convocations du 14 OCTOBRE 2016

➤ **Présents tous les conseillers sauf M. Alexandre Romain (excusé)**

Secrétaire : M. Dimitri COULOUVRAT

Pour l'ensemble des délibérations prises, et en conformité avec l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Alexandre Romain a donné pouvoir à M. Dimitri Coulouvrat de voter en son nom.

1. DELIBERATION : PRO IMMO 25 (Suite du lotissement « Les Avelines »)

Suite aux discussions et aux deux rencontres avec PRO IMMO 25, Madame le Maire a eu une entrevue avec l'Agence Foncière et la DDT Service Planification de Besançon. Après l'exposé des arguments, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre position quant à la suite du lotissement.

Il est rappelé que le précédent Conseil a engagé la commune à revendre à ladite société 10 parcelles au plus tard au 30 juin 2017.

Mais compte-tenu de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), la commune doit-elle s'engager avec PRO IMMO 25 pour l'ensemble des terrains restant encore à bâtir ? A cette question, les avis sont partagés : avec 6 voix contre (M. Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Dimitri Coulouvrat, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El-Niess et Mme Dominique Myotte-Duquet) et 4 voix pour (M. Florian Gaiffe, M. Jérôme Chabod, Mme Patricia Chopard-Lallier et Mme Colette Cuenot). M. Florian Gaiffe et Mme Patricia Chopard-Lallier souhaitent même qu'un plan d'aménagement soit réalisé. A la majorité, le Conseil Municipal juge qu'il n'y a pas d'urgence et décide de ne se tenir qu'à l'engagement passé avec le précédent Conseil. Toutefois, il veillera à l'évolution du Scot et prendra le cas échéant les décisions nécessaires.

2. DELIBERATION : Création du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Il est rappelé que d'une manière générale, les eaux usées sont collectées par un réseau collectif et traitées à la station d'épuration de Noël-Cerneux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la création du SPANC.

3. DELIBERATION : Insertion du service du SPANC dans le budget annexe assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à intégrer le service du SPANC dans le budget annexe assainissement.

4. DELIBERATION : Adhésion au marché SPANC

Le choix de la CCPR s'est porté sur la société « Science-Environnement » qui est un bureau d'études indépendant installé à Besançon. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

5. DELIBERATION : Assujettissement du budget assainissement à la TVA

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord d'assujettir le budget assainissement à la TVA.

6. DELIBERATION : Adhésion au service de mutualisation d'une secrétaire avec la CCPR

Mme le Maire annonce qu'un service de mutualisation des tâches de secrétariat a été créé à la CCPR. Pour ce faire, Mme Aurélie Taillard, secrétaire démissionnaire de La Chenalotte a été recrutée pour 18 h / semaine. Elle aura pour mission de pallier l'absence d'une secrétaire titulaire (maladie / vacances) ou venir en soutien à l'une des communes adhérentes au service. L'adhésion est valable une année, renouvelable, tacitement

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à adhérer à ce service de mutualisation.

7. DELIBERATION : Suppression et création du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Suite à la démission de Mme Aurélie Taillard, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à supprimer le poste occupé par cette dernière et à créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 15h/semaine. Mme Myriam Chapotte, exerçant déjà ces fonctions, a été recrutée et commencera début novembre.

8. DELIBERATION : Election d'un nouveau membre du CCAS

Suite à la démission de Mme Céline Chabod, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Sylvie Martins.

9. DELIBERATION : Ventes de terrains d'aisance

Cette délibération n'est pas prise. Le Conseil Municipal attend les plans du cabinet André, pour la réfection des rues des Tourbières et de Rosemont avant de se positionner

10. Divers

Chemin des Cornées

Pour la réfection du chemin des Cornées, deux entreprises ont été rencontrées par des élus du Barboux et de La Chenalotte. Après étude des devis, c'est l'entreprise TPA Mougins qui a été choisie. Le montant s'élève à :

- 2761,20 euros (TTC) pour la partie réalisée avec Le Barboux, soit 60% de la somme totale selon l'accord passé avec cette commune.
- 3360,00 euros (TTC) pour la partie goudronnée entre la route départementale et le chemin des Cornées.

Par ailleurs, une convention relative à l'entretien dudit chemin liera les communes du Barboux et de La Chenalotte. Une proposition de texte a été faite.

Eglise

L'entreprise LJ toiture installera le bardage en zinc quartz sur la façade ouest du clocher et les nouveaux abat-sons. Le dossier sécurité est en voie de finalisation. La menuiserie Guillemain s'occupera de la porte de l'église.

Modification du règlement de lotissement

Une demande de modification du règlement de lotissement « Les Avelines » a été effectuée. Bien que signée par l'ensemble des colotis, la commission émet un avis défavorable. La commission fera une proposition.

Voie verte

Voie verte : une rencontre a eu lieu avec M. Jérémy Roussel, architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour l'étude préalable de l'aménagement d'une voie verte entre Noël-Cerneux, La Chenalotte et Le Barboux.

Questions diverses

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE : Bus scolaire :

A partir du 03 novembre prochain, les élèves fréquentant le lycée ou le collège à MORTEAU pourront prendre le bus à 16h40 ou à 17h25 pour revenir à La Chenalotte (Circuit 411FIMOCL)

Ecole : Une rencontre est prévue le vendredi 21 octobre entre les trois maires et M. Renaud, Directeur Académique des services départementaux du Doubs pour parler de l'avenir de l'école. Les enseignantes de La Chenalotte souhaiteraient que le bus scolaire ne s'arrête non plus devant les grilles du préau mais devant le terrain situé à l'est du bâtiment. Malgré quelques réserves, des essais seront effectués à la rentrée.

Commémoration du 11 Novembre : Elle aura lieu à LE BELIEU à 11 h 30 au Monuments aux Morts.

Syndicat des Eaux du Haut Plateau du Russey : Le château d'eau de la commune a été repeint.

Bornes à incendie : Suite à une rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS) et afin de se mettre en conformité avec les nouvelles normes, Mme le Maire souhaite que les travaux nécessaires sur les bornes à incendie soient échelonnés dans le temps.

Illuminations de Noël : Deux nouvelles décorations seront installées : 1 aux Avelines et 1 autre devant chez M. A. Renaud. Cette année, le montant de la location s'élève à 2113,00 euros.

Travaux dans la petite salle des fêtes : La protection des tuyaux en inox réalisée par DB Soudure sera retirée. Ces travaux ont été commandés et réalisés sans signature préalable d'un devis et le rendu final a été jugé inesthétique par l'ensemble de l'équipe municipale.

Collecte ordures ménagères : Les collectes des 1^{er} et 11 novembre seront assurées normalement.

RAPPEL : *Le repas des Aînés* aura lieu le Samedi 26 novembre dans la grande salle des fêtes, à midi.